



Démarche pour changer d'adresse

Par **ine1929**, le **07/10/2009** à **20:03**

Bonsoir,

voilà mon copain vis en belgique et moi en france et il aimerait vivre et travailler en france dans les jours à venir mais mon copain à fait une demande de changement de nom de famille il y a 1 an (il a été abandonné à la naissance et il porte toujours le nom de son père biologique et maintenant il veut le nom de son père avec qui il vit depuis la naissance). A ce jour il n'a toujours aucune nouvelle du tribunal et il veut venir habiter chez moi alors je voulais savoir est-ce que pour l'instant il peut garder son adresse en belgique et en faire une provisoire en france ? ou est-ce qu'il doit attendre d'avoir changer de nom pour se faire radié en belgique et se déclaré en france ? j'espère que j'ai été assez clair merci pour vos réponses